

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0046081

Maladie

Dentaire

150679 Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2481

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Mme ISAAD NAJIA

Date de naissance : 01/05/1957

Adresse : Rue b, N° 72, Hay Attadamoun - OULFA
CASABLANCA - CHERAM

Tél. : 06 96 62 86 11 Total des frais engagés : 294,00 Dhs

Visit 300,-

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : ISAAD Najia Age:

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Polypade pigmentaire (61)

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 17/02/2023

Signature de l'adhérent(e) :

ISAAD NAJIA



ISAAD NAJIA

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17/02/93	C ₅ + C ₂		300 D.H.	<i>Dr. H. A. Mohamed</i> CHU Hassan II Faculté de Médecine et de Pharmacie des Facultés des Pôles et de la Route des Facultés d'OASIS - Casablanca
22/02/93	C ₅ + C ₂		Génération	<i>Dr. H. A. Mohamed</i> CHU Hassan II Faculté de Médecine et de Pharmacie des Facultés d'OASIS - Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE SARANAZ S.A.R.L.A-U 140 Lot Mairalda Lissasfa Casablanca Tél/Fax : 05 22 65 20 07	22/02/2023	294,00 Dhs - 092065051

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

fonctionnel. Thérapeutique nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



CLINIQUE NOUR D'OPHTALMOLOGIE CASABLANCA
مصحة النور للعيون الدار البيضاء
• **CNOC** •



22 février 2023

Mme ISAAD Najia

2147, 00

THEALOSE COLLYRE

1 goutte 4 à 6 fois par jour et à la demande, dans les deux yeux, pendant 3 Mois

294, 00



PHARMACIE SARANA'Z
S.R.L.A-U
140 Lot Smiralda Lissasfa
Casablanca
Tél/Fax : 05 22 65 20 07



DR. ZHDANOV
CLINIQUE NOUR D'OPHTALMOLOGIE
28-Angule Rue des Palmiers et Route des Facultés
Oasis Casablanca
Tél. 05 22 23 49 89 LG / Fax 05 22 23 49 87



INPE 090060914



CLINIQUE NOUR D'OPHTALMOLOGIE CASABLANCA
مصحة النور للعيون الدار البيضاء
• CNO •



17/02/2023

Mme ISAAD Najia a subi une consultation ophtalmologique avec FO à la clinique Nour d'ophtalmologique dont le montant s'élève à 300dh (trois cent dirhams)

CLINIQUE NOUR D'OPHTALMOLOGIE
des Facultés des Palmiers et Route
des Facultés Oasis - Casablanca
28, Angle Rue des Palmiers
Oasis - Casablanca
Tél: 05 22 23 49 89 LG / Fax: 05 22 23 49 87
CLINIQUE NOUR D'OPHTALMOLOGIE
des Facultés des Palmiers et Route
des Facultés Oasis - Casablanca
28, Angle Rue des Palmiers
Oasis - Casablanca
Tél: 05 22 23 49 89 LG / Fax: 05 22 23 49 87
DR. ZIDI M. Tarek
CLINIQUE NOUR D'OPHTALMOLOGIE
des Facultés des Palmiers et Route
des Facultés Oasis - Casablanca
28, Angle Rue des Palmiers
Oasis - Casablanca
Tél: 05 22 23 49 89 LG / Fax: 05 22 23 49 87



INPE 090060914